

BUISSON, CPA

OBJET: PRÉPARATION DES DOCUMENTS SERVANT À LA RÉDACTION DE VOS DÉCLARATIONS DE REVENUS DE 2017

Madame, Monsieur

Afin de mieux vous servir, je vous fais parvenir une liste des documents pouvant éventuellement être utiles pour rédiger vos déclarations de revenus. Ci-dessous, je vous indique quelques nouveautés pour 2017 et les oublis les plus fréquents. Au verso, je vous fournis un aide-mémoire des principaux revenus et déductions.

CERTAINES NOUVEAUTÉS 2017

- Seulement pour la période des impôts, Buisson, CPA accepte maintenant les paiements par carte de débit.
- Site Web www.buissoncpa.ca: notre site Web a été mis à jour et contient beaucoup de documents et liens utiles pour vos impôts, dont cet aide-mémoire ou des liens utiles pour Revenu Canada et Revenu Québec.
- Instauration du nouveau crédit d'impôt remboursable pour l'assainissement des eaux usées résidentielles.
- Prolongation du crédit d'impôt remboursable à la rénovation RENOVERT.
- Abolition de la Contribution santé pour les particuliers à revenus élevés.
- Hausse des primes d'assurance-médicaments à 663.50 \$ au Québec pour l'année civile 2017.

OUBLIS LES PLUS FRÉQUENTS

- **Résidence principale et chalet**: obligation de déclarer la vente, la donation, la location ou le changement d'usage de votre résidence ou de votre chalet, même si exempté d'impôts, sous peine de fortes pénalités.
- Les **avis de cotisations fédéral et provincial de 2016** reçus au cours de l'année: très important de nous les fournir.
- Votre **adresse courriel** pourrait nous être utile pour vous rejoindre plus facilement.
- Changements durant l'année: nouvelle adresse, nouvel enfant, mariage ou séparation, garde légal partagée d'un enfant même si c'est seulement une fin de semaine sur deux, etc..
- Pour vos enfants : tous les relevés fiscaux (emploi, étude, intérêts prêt étudiant) de vos enfants, dont les dépenses pour condition physique ou pour activités artistiques.
- Services de maintien à domicile de personne âgée de 70 ans et plus : par exemple, déneigement, tonte de gazon, ramonage de cheminée, pose abri saisonnier, ramassage des feuilles, entretien haies de cèdres, nettoyage extérieur de la maison, etc..
- Frais de déplacement pour des soins non disponibles dans votre région pour des distances de 40 km et plus (aller simple)
- Crédit d'impôt pour l'achat d'une « première habitation » - Fédéral
- Saviez-vous que : vous pouvez demander à votre pharmacie d'imprimer la liste des montants payés pour les médicaments achetés au cours de l'année, à la place de conserver les reçus
- Vous pouvez demander à votre courtier ou à votre conseiller financier, les relevés T5008 des gains et pertes réalisés sur vos placements (actions, fonds communs, etc.) au cours de l'année civile.
- Les frais d'intérêt ou d'administration payés pour l'achat de placements (incluant des actions) sont déductibles comme frais de placements.
- Les montants payés à votre comptable pour contester des avis de cotisation sont également déductibles de votre revenu.
- Pour 2018, pensez à faire augmenter vos retenues d'impôts chez votre employeur ou à la RRQ ou à la Sécurité de la vieillesse: pour tenir compte des impôts retenus insuffisants en 2017 ou à cause de la contribution additionnelle pour services de garde.
- Factures des dépenses d'emploi, des dépenses de médicaments, des dépenses d'entreprises ou des dépenses de loyers : il est très important de bien séparer les factures par catégorie (essence, repas, etc.), d'additionner les catégories de factures et de laisser le ruban d'addition sur la catégorie de factures.
- Les frais de déménagement pour occuper un nouvel emploi.
- La déduction pour handicap physique grave.
- Les primes payées à un régime d'assurance-médicaments privé sont déductibles comme frais médicaux, même les primes payées lors d'un voyage aux États-Unis par exemple. Vous devriez demander à votre employeur qu'il vous indique le montant de prime d'assurance-médicaments que vous avez assumé personnellement en plus de la prime qui figure sur le relevé 1.

La date limite de production des relevés fiscaux étant le 28 février, il serait préférable pour vous de ne pas apporter vos documents avant de vous être assuré de les avoir tous reçus afin d'éviter les frais d'une correction à vos déclarations de revenus. Normalement, au début mars, vous devriez avoir reçu tous vos relevés fiscaux, sauf certains relevés de fonds communs de placement.

La date limite pour produire vos déclarations de revenus 2017 est le 30 avril 2018.

HONORAIRES POUR LES DÉCLARATIONS : les prix pour produire les déclarations 2017 ont augmenté d'environ 2 % à 3 %.

POLITIQUE DE CRÉDIT : les déclarations de revenus sont payables à la remise de vos papiers.

J'en profite pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2018.

BUISSON, CPA

Lac-aux-Sables, le 28 février 2018

AIDE-MÉMOIRE

GÉNÉRAL

- NE JAMAIS SÉPARER D'AVANCE LES RELEVÉS OU LES T4
- DOMAINE D'EMPLOI: indiquer dans quelle industrie travaille chacun des conjoints.
- COORDONNÉES: pour le particulier, le conjoint et les enfants, fournir les noms, prénoms, numéros d'assurance sociale, dates de naissance, les adresses, les numéros de téléphone et adresses courriel.
- STATUT DE LA PERSONNE OU DU COUPLE: célibataire, marié, conjoint de fait, conjoint de fait de même sexe, séparé, divorcé, reprise de l'union, veuf, décès. De plus, il serait utile de nous fournir la date du changement de statut.
- ENFANTS À CHARGE: fournir les relevés de revenus, les relevés de frais de scolarité et de bourses, les certificats de personne handicapée s'il y a lieu et les intérêts sur prêt étudiant s'il y a lieu.
- DÉCLARATIONS D'IMPÔTS DES ENFANTS ET DU CONJOINT: si nous ne préparons pas les déclarations des enfants ou du conjoint, alors nous fournir leurs déclarations d'impôts ou leurs relevés fiscaux.
- AVIS DE COTISATION: fournir vos avis de cotisation reçus de Revenu Canada et de Revenu Québec pour vos impôts 2016.
- ACOMPTES PROVISIONNELS: fournir vos relevés d'acomptes d'impôts payés à Revenu Canada et à Revenu Québec au cours de 2017.
- RAPPORTS D'IMPÔTS ANTÉRIEURS: pour ceux qui n'étaient pas nos clients en 2016, apportez vos déclarations de revenus de 2016, 2015 et 2014.
- ASSURANCES-MÉDICAMENTS: fournir le nom de votre assureur, le nombre de mois couvert en 2017, indiquez si les étudiants de plus de 18 ans sont couverts ou non. Si possible, apportez votre police d'assurance-médicaments.
- EMPLOYÉS D'UNE ENTREPRISE DE TRANSPORT OU DU CANADIEN NATIONAL: fournir une liste qui inclut les endroits travaillés, le nombre de jours de travail, les dates, les montants remboursés par l'employeur, les montants payés par l'employé ou retenus sur leur paie et l'endroit de votre port d'attache.
- DÉPÔTS DIRECTS: pour le Fédéral et le Provincial, si vous désirez un dépôt direct dans votre compte de caisse alors fournissez un spécimen de chèque. Si vous avez changé de numéro de compte depuis l'an dernier, alors apportez votre nouveau spécimen de chèque.
- BIENS DÉTENUS À L'ÉTRANGER: si des biens sont détenus à l'étranger pour un coût total supérieur à 100,000 \$, alors fournir une liste de ces biens et fournir tous les relevés mensuels ou trimestriels de vos placements.

PRINCIPAUX REVENUS

- Relevés de versements anticipés: prime au travail, maintien à domicile ou frais de garde d'enfants
- Revenus de prestation universelle pour enfants RC62
- Revenu du Régime provincial d'assurance parentale
- Relevés d'emploi et votre dernier relevé de paie 2017 contenant les cumulatifs pour l'année
- Relevés d'assurances-salaire
- Relevés de C.S.S.T. et de la S.A.A.Q.
- Relevés d'aide sociale
- Liste de pourboires
- Relevés de bourses ou aides financières imposables
- Relevés d'assurance-emploi
- Relevés de revenus de pension
- Relevés de F.E.É.R. ou R.E.É.R. ou R.V.É.R.
- Relevés de la Régie des rentes du Québec
- Relevés de la Pension de sécurité de vieillesse
- Relevés de revenus d'intérêt
- Relevés de revenus de dividende
- Relevés d'obligation d'épargne
- Relevés T5008 des gains et pertes réalisés à la vente de placements: actions, fonds communs, etc.
- Revenus et dépenses de loyers incluant assurances, intérêts et taxes foncières
- Revenus et dépenses d'entreprises
- Revenus et dépenses de commissions
- Liste de ventes de biens: terrain, maison, chalet, lot
- Revenus de pensions alimentaires

PRINCIPALES DÉPENSES OU DÉDUCTIONS

- Crédit d'impôt pour solidarité: relevé 31 ou le compte de taxes municipales
- Relevés de cotisation à un REÉR, RVÉR, FSTQ
- Reçus de cotisations syndicales ou professionnelles
- Reçus de frais médicaux, dont: lunettes, dentiste
- Relevés de frais de scolarité: relevé 8 et T2202 à imprimer pour les relevés virtuels
- Intérêts sur prêt étudiant: relevés ou preuve de paiement
- Reçus de frais de garde d'enfants ou relevés 24 selon le cas
- Contribution additionnelle garderie: relevé 30 et Avis de cotisation 2016 du Québec des 2 conjoints
- Frais d'adoption ou de traitement d'infertilité
- Déduction pour déficience physique grave
- Dépenses pour condition physique ou d'activités artistiques d'un enfant ou d'un aîné
- Garde d'un parent âgé ou d'un enfant handicapé
- Dépenses maintien (aide) à domicile personne âgée
- Compensation de taxe municipale aux aînés de 65 ans et plus: compte de taxes municipales 2017
- Factures de dépenses admissibles de rénovations d'habitation RénoVert
- Reçus de dons de charité
- Reçus de contributions politiques
- Reçus de dépenses de pensions alimentaires
- Frais juridiques pour pensions alimentaires
- Reçus de frais de déménagement
- Frais de placements: intérêts, administration, conseiller
- Honoraires du comptable pour se défendre contre Revenu Canada et Revenu Québec
- Primes payées à un régime d'assurance-médicaments privé (prime de voyage aussi)
- Primes payées par un employé ou retenues sur la paie pour l'assurance-salaire (ou maladie)
- Dépenses de repas, si admissibles
- Dépenses d'automobile, si admissibles
- Dépenses de bureau à domicile, si admissibles
- Dépenses d'outils neufs d'un apprenti mécanicien
- Dépenses d'achat d'une première habitation
- Intérêts sur emprunt payés après que votre entreprise ait fermé ses portes

BUSSON, CPA